

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 520

présenté par

M. Grelier, M. Door, M. Bazin, M. Lurton, Mme Corneloup, M. Reda, Mme Kuster, M. Dive,
M. Abad, M. Ramadier, Mme Levy, M. Jean-Claude Bouchet, M. Perrut, M. Marleix, M. Cinieri et
M. Manuel

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 47 et 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les VPH sont des matériels utilisés quotidiennement par les personnes à mobilité réduite qui se déplacent quotidiennement et toute l'année en fauteuil roulant, dans des environnements qui ne sont parfois pas adaptés à leur utilisation et qui peuvent causer une détérioration « anormale ».

Cette mesure peut créer d'une part une stigmatisation des personnes en fauteuil roulant, ou, à tout le moins, une désincitation pécuniaire à ne pas fréquenter certains lieux à cause des dommages qu'ils pourraient engendrer.

D'autre part, dans un contexte de succession, la restitution de la consigne peut entraîner des situations ubuesques.

Pour ces raisons, cet amendement vise à supprimer cet alinéa.